

# LE FUTUR DES RELATIONS EURO-MÉDITERRANÉENNES

DOCUMENT DU GROUPE PSE  
AVRIL 2008



**PSE**

Groupe Socialiste au  
Parlement Européen

## Préface

*Le partenariat euro-méditerranéen lancé à Barcelone en 1995, la politique européenne de voisinage en 2003 et les propositions récentes offrent la possibilité d'une relance de la politique méditerranéenne entre les deux rives soutenue par une plus grande ambition. Cependant cette politique et les initiatives destinées à cette région présentent un bilan insatisfaisant.*

*C'est pour cela que le Groupe socialiste au Parlement européen propose la création d'un nouvel état d'esprit pour relancer les relations euro-méditerranéennes. A cet effet le Groupe a décidé d'aller de l'avant et d'élaborer ce document qui contient des idées-clés et des propositions pour une nouvelle approche de ces relations.*

*En quatre idées forces le Groupe décline le concept du futur du partenariat euro-méditerranéen. Soutenue par une série de propositions concrètes sur la dimension économique, sociale et culturelle ainsi que sur la dimension politique et institutionnelle des relations euro-méditerranéennes, cette nouvelle approche démontre l'importance stratégique que le Groupe socialiste réserve aux relations entre l'Union européenne et les pays partenaires de la Méditerranée.*

*La conférence de Naples des 11 et 12 juin 2008 nous a donné la possibilité de présenter ce document et de lancer un débat de fond sur ces propositions avec des personnalités des pays des deux rives. Nous nous engageons à maintenir ce débat au premier plan de l'agenda politique de l'UE.*

*Martin Schulz*

*Président du Groupe socialiste  
au Parlement européen*

*Pasqualina Napolitano*

*Vice-Présidente du Groupe socialiste  
au Parlement européen*



# 1. Introduction

La Méditerranée revient avec force au cœur du débat politique. Les initiatives récentes se concentrent sur un bilan de plus de trente années de politique méditerranéenne, jugé très insatisfaisant au regard des espoirs suscités à chaque relance. De la politique méditerranéenne globale, lancée dès 1972, au partenariat euro-méditerranéen de 1995, sans oublier la politique européenne de voisinage en 2003, plusieurs initiatives se sont succédées. Néanmoins l'écart persistant entre le discours euro-méditerranéen et son ancrage problématique dans la réalité d'une région qui connaît des fractures multiples et des tensions continues appelle à plus de lucidité dans la réflexion et à une plus grande ambition dans l'action.

**Nous proposons de renouer avec l'ambition de relancer les relations euro-méditerranéennes.**





## 2. Le bilan du partenariat euro-méditerranéen

Le partenariat euro-méditerranéen, engagé en 1995 avec la déclaration de Barcelone, constitue un projet ambitieux pour le développement de la région, annoncé dans le contexte des Accords d'Oslo conclus entre Palestiniens et Israéliens dès 1993. Après plus de dix ans, le bilan de la coopération reste mitigé alors que le conflit israélo-palestinien connaît un enlisement de plus en plus préoccupant.

Il faut constater que la fin de la guerre froide et de l'ordre bipolaire a produit des bouleversements importants de part et d'autre de la Méditerranée: du côté européen, l'affirmation d'une politique étrangère commune dans l'espace méditerranéen est devenue non seulement une possibilité mais une exigence à partir du début des années 1990, compte tenu de l'interdépendance croissante des enjeux. Quant aux pays arabes qui constituent la majorité des partenaires méditerranéens du Sud, la plupart de leurs gouvernements ont exprimé clairement leur volonté de participer plus activement au système de relations internationales, de plus en plus caractérisé par la mondialisation. Enfin, des tendances émancipatrices et réformatrices au sein des populations arabes ont commencé à voir le jour en réponse aux aspirations de changement exprimées dans ces pays.

Toutefois, il était évident dès le début que le Processus de Barcelone ne pourrait à lui seul inverser les tendances politiques, économiques et sociales historiques, mais celles-ci se seraient aggravées sans son élan.

Le contexte géostratégique est resté marqué au niveau régional par la persistance et l'intensité du conflit israélo-palestinien, bloquant le processus de coopération politique prévu dans la Déclaration de Barcelone et mettant un terme au projet d'une charte pour la paix et la stabilité dans la région. D'autres événements cruciaux, tels que les attentats du 11 septembre 2001, ceux de Madrid en 2004 et de Londres en 2005 ainsi que la guerre d'Irak de 2003, ont fini par peser sur les relations euro-méditerranéennes, créant une crise de confiance entre les deux rives, au point de s'interroger sur la poursuite des actions engagées. Les divergences apparues au sommet de Barcelone de 2005 quant à l'élaboration d'un agenda commun en matière de lutte contre le terrorisme en sont une illustration.

Au niveau économique, les attentes pour une prospérité partagée, créées par l'interdépendance entre l'Europe et les pays méditerranéens n'ont pas trouvé de réponses adéquates. La libéralisation progressive des échanges, sujet économique central du partenariat, n'a promu ni la production et la croissance, ni l'emploi. L'intégration régionale n'a pas été dynamisée par la perspective d'une zone de libre-échange.

Enfin, le troisième pilier du processus de Barcelone, le dialogue culturel qui devait contribuer à « la paix, la stabilité et la prospérité » dans la région, n'a pas connu d'avancées significatives.

Sur le plan du dialogue des civilisations, des signes d'une incompréhension mutuelle sont apparues depuis plus d'une décennie, davantage depuis les attentats du 11 septembre 2001. Dans une partie du monde arabe et musulman, des voix se sont élevées pour dénoncer ce qui est perçu comme étant une hégémonie culturelle occidentale. L'opinion publique européenne démontrait en même temps une inquiétude croissante face à ces oppositions. Ces manifestations ont également alimenté le discours extrémiste de quelques formations politiques à caractère raciste et xénophobe.

Sur le plan européen et institutionnel, les intérêts de la politique européenne se sont concentrés vers l'Est avec une stratégie qui a conduit à l'élargissement intervenu en 2004, consacrant la réunification historique du continent. Le déplacement des frontières extérieures de l'Europe élargie, à la suite de l'élargissement, a amené à la création de nouveaux cadres de rapports tels que la politique européenne de voisinage (PEV) qui avait pour but, dès son lancement par la Commission, de créer « un espace de prospérité et de bon voisinage » aussi bien avec des pays ayant vocation à être candidats qu'avec des pays qui n'ont pas vocation à l'être.

Par ailleurs, l'engagement européen à offrir aux pays du Sud de la Méditerranée une perspective de participation au marché intérieur afin de promouvoir la liberté de circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux, n'est pas encore devenue une réalité.

Le concept général du partenariat actuel, s'inscrit dans le cadre d'un dialogue Nord-Sud renouvelé mais ses résultats sont restés limités au regard des nouveaux enjeux de l'économie mondiale. La mondialisation est une réalité lourde de conséquences et un processus continu qui touche à présent aussi l'espace méditerranéen. Il y a sans doute des opportunités à saisir, mais également de nouvelles formes de concurrence, des défis et des risques de déstructuration pour les territoires encore mal préparés, qui ne contribuent pas aux besoins des populations locales et en particulier à la création d'emplois.

**Le bilan global du Processus de Barcelone, bien qu'il mette en lumière des réalisations insuffisantes, souligne un potentiel qui reste à optimiser.**

**Nous proposons un nouvel état d'esprit comme condition préalable à toute initiative de relance visant la coopération euro-méditerranéenne.**



### 3. Quatre idées-forces pour un nouvel état d'esprit

L'avènement d'un nouvel état d'esprit entre les partenaires des deux rives de la Méditerranée constitue un préalable nécessaire à la redynamisation de la coopération euro-méditerranéenne.

Notre démarche se décline en quatre idées-forces:

1. Tout d'abord, le cadre conceptuel de Barcelone doit être réaffirmé en opérant une rupture claire avec le prisme sécuritaire, présent aussi bien dans la gestion de certaines problématiques communes (question migratoire) que dans la perception de toute politique européenne par les partenaires du Sud, généralement décrite comme étant une réponse aux peurs sécuritaires de l'Europe. Il y va de la crédibilité d'une véritable communauté de valeurs, d'intérêts et de destins qui reste l'objectif de fond d'un processus entre partenaires égaux.
2. Ensuite, les relations euro-méditerranéennes se sont trop longtemps basées sur la quête de la stabilité et de partenariats stratégiques à courte vue. La crédibilité de la politique européenne de démocratisation et de promotion des droits de l'homme dépend d'un soutien fort et visible aux sociétés civiles et aux formations politiques démocratiques du Sud de la Méditerranée.
3. En outre, l'augmentation des disparités sociales et économiques entre les deux rives appelle plus que jamais à la création d'un espace euro-méditerranéen intégré à l'économie mondiale. Cette réalité nous incite à mettre en œuvre un véritable agenda de coopération économique à l'échelle régionale et sous-régionale avec le développement comme objectif prioritaire, permettant une convergence progressive sur le plan économique et social au moyen de politiques sectorielles communes.

4. Enfin, le volontarisme politique doit aller de pair avec une réflexion sérieuse sur de futures institutions propres à la coopération euro-méditerranéenne. La création de structures communes pourrait offrir un cadre permettant un dialogue accru entre les deux rives. La décision du Sommet européen des 13 et 14 mars 2008 d'établir une Union pour la Méditerranée entre les pays de l'UE et leurs partenaires du Sud, est un nouveau défi. La Commission européenne qui a reçu mandat d'élaborer des propositions concrètes sur l'Union pour la Méditerranée, devra d'ores et déjà associer le Parlement européen dans cette réflexion. L'impulsion nécessaire à la coopération euro-méditerranéenne pourrait profiter des avantages de la coopération renforcée telle que prévue dans les nouvelles dispositions du Traité de Lisbonne.

La dimension parlementaire doit aussi trouver toute sa place, notamment à travers l'APEM dont l'association et la concertation sur le plan institutionnel méritent d'être reconnues et consolidées. Aussi le rôle de la société civile doit être renforcé par le biais d'une implication plus grande dans les mécanismes de décision euro-méditerranéens.

**Consolider l'esprit de Barcelone à travers la réaffirmation de son cadre conceptuel en vue de la construction d'une communauté de valeurs, d'intérêts et de destins, en opérant une rupture avec la logique sécuritaire des enjeux méditerranéens.**

**Afficher une véritable politique de démocratisation et de promotion des droits de l'homme au moyen d'un soutien visible aux sociétés civiles et aux formations politiques démocratiques de la rive Sud.**

**Lancer un agenda de coopération économique régionale et sous-régionale pour résorber les disparités sociales et économiques entre les deux rives et ancrer la région dans l'économie mondiale.**

**Participer avec nos propositions aux débats et aux initiatives visant à rénover et à développer la coopération euro-méditerranéenne dans le cadre des institutions existantes en les renforçant. Le Parlement européen aura un rôle à jouer dans cette perspective. De même que l'APEM assurera la dimension parlementaire du processus de Barcelone. Enfin, la société civile devra trouver toute sa place dans les mécanismes de décision euro-méditerranéens.**



## 4. L'avenir du partenariat euro-méditerranéen

Bien que les relations bilatérales soient une dimension importante des relations euro-méditerranéennes, et en dépit des difficultés du processus de Barcelone, celui-ci garde plus que jamais sa pertinence en tant que cadre multilatéral. C'est pourquoi ce processus mérite sans aucun doute d'être consolidé, relancé et revitalisé pour faire face aux enjeux communs.

Le concept de partenariat euro-méditerranéen s'inscrit dans une approche multilatérale des relations internationales. Le développement humain qui est au cœur de son projet constitue une chance pour concrétiser dans la région méditerranéenne les objectifs du Millénaire des Nations unies pour le développement, soulignant ainsi l'intérêt de synergies possibles avec d'autres cadres et partenariats de développement mondial, tels qu'en Afrique subsaharienne.

La relance du partenariat euro-méditerranéen est une nécessité politique pour bâtir une alliance stratégique. Toutefois, il serait opportun de suivre les principes de participation, de partenariat équitable et de concertation, qui doivent primer dans la gestion des acquis de la coopération. Une telle attitude renforcera, au sein des partenaires du Sud, le sentiment d'appropriation de ce processus. Les sociétés des pays du Sud commencent à s'engager à des degrés divers dans des réformes pour tenter d'intégrer et de corriger les excès de l'économie de marché et de respecter les principes démocratiques. Mais beaucoup reste à faire.

Une relance du processus de Barcelone ne peut pas se focaliser uniquement sur les volets économiques et commerciaux. Les trois piliers de Barcelone sont étroitement liés et doivent nécessairement progresser ensemble. L'objectif de la création d'une zone de libre-échange et de la libéralisation du commerce ne sont pas une fin en soi. Il doit être accompagné d'un renforcement de la coopération régionale et de l'intégration des volets sociaux et environnementaux.

Un regain d'attention chez les partenaires du Sud pour la coopération euro-méditerranéenne est une condition indispensable à la réussite de cet objectif.

Aussi la coopération euro-méditerranéenne doit étendre son champ de déploiement aux pays de la côte adriatique dont l'identité méditerranéenne mérite d'être pleinement reconnue.

Enfin, toute relance de la coopération euro-méditerranéenne ne doit souffrir d'aucune tension en raison d'incompréhensions culturelles ou de perceptions erronées de part et d'autre. L'acquis que représente désormais l'Alliance des civilisations sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies doit être mis à profit pour renforcer les valeurs communes et universelles dans le respect des spécificités culturelles de chacun.

**Sur le plan politique, nous réitérons notre attachement au partenariat euro-méditerranéen afin d'établir un contrat politique et stratégique avec les pays de la rive Sud. Nous réaffirmons la pertinence du processus de Barcelone parce que nous voulons le renforcement de la dimension méditerranéenne dans le cadre de l'UE, faisant recours aux institutions et aux instruments existants (coopérations renforcées, autres cadres opérationnels).**



## 5. Nos propositions

1. ***Processus de Barcelone et PEV.*** Nous rappelons les liens solides qui unissent de longue date l'Union européenne et les pays du Sud de la Méditerranée. Dans ce cadre, la politique européenne de voisinage ne peut se contenter exclusivement des Plans d'Action pour chaque pays, ni remplacer ou faire concurrence à la politique euro-méditerranéenne. Les deux politiques doivent être complémentaires, elles doivent soutenir et encourager activement les processus de réformes dans les pays du Sud de la Méditerranée et renforcer la coopération régionale. Nous insistons sur une définition plus claire des objectifs de la PEV afin de ne pas affaiblir le processus de Barcelone en privilégiant des approches bilatérales au détriment d'une approche multilatérale régionale. Par ailleurs, la PEV ne doit pas décevoir les attentes légitimes de nos partenaires méditerranéens, en veillant au maintien de la répartition géographique de l'aide financière européenne tel que prévu dans les perspectives financières de 2007-2013 et de ses modalités d'octroi.
2. ***Résolution des conflits.*** Nous devons exprimer un engagement réel et permanent dans la recherche de solutions aux nombreux conflits qui perdurent dans la région. Si le conflit du Proche-Orient mérite un règlement urgent, d'autres conflits tels que celui du Sahara occidental ne peuvent rester sans solutions. L'Union européenne doit assumer un rôle de leadership dans la résolution de ces conflits en jouissant de la confiance de toutes les parties concernées.
3. ***Politiques économiques et sociales.*** Nous privilégions une vision des politiques économiques et sociales qui met sur un même plan la croissance économique, l'équité, le développement régional et la convergence territoriale. Nous estimons nécessaire que ce soit l'ensemble de la population qui bénéficie des bienfaits de la croissance. Les politiques économiques doivent être évaluées non seulement sur leur contribution à la croissance mais aussi sur le nombre d'emplois qu'elles créent, sur leur contribution à la réduction de la pauvreté et sur leur contribution au développement des régions

pauvres. Nous soutenons que la politique commerciale de l'UE ne doit pas aller à l'encontre ou être en contradiction avec sa politique de développement. Ainsi, les accords commerciaux négociés par l'UE avec ses voisins méditerranéens doivent poursuivre l'objectif de réduction de l'écart de richesse entre les deux rives de la Méditerranée, en intégrant une dimension environnementale et sociale, notamment les normes de l'OIT sur le travail décent.

4. **Agriculture.** L'agriculture joue un rôle central dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales, dans la protection de l'environnement et dans la réduction de l'exode rural et de l'immigration. Toute ouverture dans ce secteur doit se faire de manière progressive et adaptée aux réalités socio-économiques de chaque pays. Concernant la production agricole, au delà des négociations globales il faut procéder au cas par cas et produit par produit, tout en tenant également compte du besoin de protection des produits sensibles qui doivent faire l'objet d'une attention particulière et éventuellement être exclus d'une libéralisation. A ce titre, une réflexion doit être menée autour d'une politique agricole intégrée euro-méditerranéenne, fondée sur la complémentarité des filières, sur une politique hydrique viable, et axée sur la souveraineté alimentaire.
5. **Energie et développement durable.** Nous sommes persuadés qu'il nous faut prioritairement considérer la problématique du développement durable, d'autant plus que les pays du Sud et de l'Est méditerranéen sont en pleine croissance énergétique. Nous voulons anticiper et tirer les enseignements du mode de développement des pays européens en évitant des coûts inutiles aux pays partenaires. Notre vocation est de stimuler les investissements en faveur des projets reposant sur les énergies renouvelables et sur l'efficacité énergétique en permettant la réduction de gaz à effet de serre. Nous devons par ailleurs, par des réponses concrètes, contribuer à l'accès à l'eau potable et lutter efficacement contre la pollution en mer Méditerranée.
6. **Questions diverses d'ordre économique et financier.** Nous souhaitons:
  - Créer plus d'opportunités de travail, notamment pour un nombre croissant de jeunes à travers la région.
  - Améliorer le climat pour les entreprises, surtout pour les PME, en réduisant les obstacles réglementaires et administratifs.
  - Faciliter l'accès aux crédits et surtout aux micro-crédits des banques aussi bien du secteur privé que du secteur public, tout en consolidant le secteur financier et en améliorant la coopération entre les institutions financières.

- Créer une banque euro-méditerranéenne d'investissement et de développement capable de drainer les investissements directs étrangers (IDE) dont manque la région euro-méditerranéenne. La participation des pays du Golfe pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif.
  - Reconnaître et soutenir le rôle des migrants au service du développement de leur pays d'origine, en facilitant leurs investissements dans ces pays et en diminuant le coût des transferts d'une partie de leur salaire.
  - Améliorer la gestion des institutions publiques.
  - Consolider la stabilité macro-économique et améliorer la gestion des finances.
- 7. Cohésion sociale.** La libéralisation du commerce et le libre-échange n'étant pas une fin en soi, la dimension sociale doit devenir le principal axe de la politique euro-méditerranéenne. Il faudrait davantage prendre en compte les besoins des populations et réorienter la politique euro-méditerranéenne pour cibler les objectifs de convergence sociale et économique aussi bien entre les deux rives qu'au sein de chaque pays.
- 8. Education et recherche.** Nous reconnaissons le rôle crucial de l'éducation et de la recherche dans le développement politique, économique et social. Notre but est d'arriver à un accès équitable et inconditionnel à une éducation de qualité en accord avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. En outre, nous souhaitons que les engagements pris dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire soient traduits dans la réalité afin de faciliter la mobilité des étudiants et des universitaires du Sud dans l'espace européen, soit dans le cadre de séjours d'études, soit dans le cadre d'échanges à plus courte durée. L'extension de TEMPUS au voisinage se présente comme une opportunité dont il faut se saisir. Le lancement qui entre temps est intervenu du programme ERASMUS-MUNDUS, constitue un premier pas dans ce domaine.
- 9. Immigration.** L'immigration, l'intégration sociale, la justice sont des sujets d'intérêt commun du partenariat. Ils doivent être considérés dans le cadre d'une approche solidaire et fondée sur le strict respect de la dignité et des droits humains.
- Promouvoir les opportunités d'une immigration légale et faciliter les mouvements légaux dans la mesure où ils constituent un levier de croissance économique et un moyen pour améliorer les échanges entre les pays des deux rives.
  - Renforcer l'intégration politique, économique et sociale des immigrants légaux.

- Gérer la question de l'immigration illégale en s'attaquant surtout aux réseaux des passeurs (trafic des êtres humains), sans en déléguer toute la responsabilité à nos partenaires du Sud.
- Renforcer la coopération juridique et consolider la gouvernance démocratique de la coopération en matière de sécurité (réforme de la justice, évaluation de la coopération régionale dans le domaine de la dimension extérieure de l'espace des libertés, de sécurité et de justice).
- Faire des migrations un levier du développement de nos partenaires méditerranéens en favorisant les migrations circulaires et en soutenant les projets de co-développement.
- Agir afin d'éviter la fuite des pays du Sud des compétences et de la main d'œuvre qualifiée dans certains secteurs pour organiser à l'inverse une meilleure circulation des compétences, porteuse d'enrichissement mutuel et de croissance partagée.
- Renforcer la coopération entre les pays et avec la participation des institutions européennes, notamment de la Commission européenne, afin d'atteindre la convergence la plus grande possible entre les systèmes de retraites, d'accès aux soins et autres droits sociaux des travailleurs immigrants.

#### 10. **Démocratisation et promotion des droits de l'homme.**

Notre soutien aux organisations civiles et aux formations politiques démocratiques non-violentes doit faire partie des efforts entrepris au niveau régional. Quant aux outils, nous devons tirer pleinement parti de toutes les possibilités offertes par l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et user de la plus grande rigueur dans l'observation des engagements pris par les partenaires du Sud sur la base de points de référence discutés dans le cadre des sous-comités «démocratie et droits de l'homme».

#### 11. **Statut de la femme.** Il convient de renforcer le statut de la femme dans la région méditerranéenne par le biais de politiques donnant un rôle majeur aux femmes dans leurs sociétés et en promouvant l'égalité entre les sexes. Le respect des traditions et des coutumes ne doit pas se faire au détriment des droits fondamentaux.

#### 12. **Société civile.** Nous favorisons une participation plus importante de la société civile dans la mise en œuvre du partenariat et de la PEV. La promotion du dialogue au sein des sociétés et l'amélioration des conditions de vie, le respect de la dignité humaine et la lutte contre la pauvreté nécessitent la poursuite et l'amplification de ses relations avec les autorités politiques du partenariat. Nous demandons que la Commission européenne et les gouvernements

des pays partenaires assurent une meilleure consultation de la société civile tant au niveau national qu'au niveau régional et qu'elle favorise le développement de programmes visant le renforcement des organisations de la société civile et des structures de dialogue. Nous soutenons la création d'organes consultatifs dans les pays de la région qui n'en disposent pas.

13. **Collectivités locales.** Les collectivités locales peuvent valoriser leurs connaissances des problèmes urbains spécifiques aux territoires qu'elles administrent. Les collectivités sont déjà un levier essentiel de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Là où elles ont pu s'impliquer, elles ont montré leur utilité, nécessaire pour le développement local. Nous reconnaissons cette nécessité et nous demandons l'instauration d'un dialogue et d'une consultation permanents entre l'UE et les autorités locales et leurs associations représentatives à tous les niveaux – national ou régional – notamment en les associant aux instances de dialogue entre l'UE et les pays partenaires, tels que l'APEM et le Conseil de Ministres.
14. **Dialogue interculturel.** Nous réaffirmons la nécessité d'une avancée conjointe dans les piliers politique, économique, social, culturel et humain du processus de Barcelone. Le premier forum de l'Alliance des civilisations qui s'est tenu en janvier 2008 sous l'égide de l'ONU en présence de MM. Zapatero, Erdogan, Ban Ki-Moon, et Sampaio a réaffirmé une volonté de travail en commun afin d'améliorer la compréhension sociale et culturelle entre les peuples et de résoudre les conflits politiques, au Proche-Orient et ailleurs.

La coopération doit mettre la culture au cœur de l'action. Ainsi, l'UE doit continuer à promouvoir le rapprochement des cultures des deux rives de la Méditerranée, notamment à travers le renforcement du secteur de l'audiovisuel en tant que vecteur indispensable de la communication. Le programme régional Euromed Audiovisuel II (2006-2008), destiné à la formation des professionnels de l'audiovisuel et du cinéma des pays méditerranéens, mérite d'être reconduit et renforcé par l'UE tant ses effets sont positifs sur la circulation de la production culturelle du Sud.

Ensuite, les médias peuvent se voir attribuer un rôle plus important dans le renforcement du dialogue culturel et la diffusion des connaissances en matière de patrimoine historique et culturel.

Enfin, l'UE doit optimiser le rôle de la Fondation Euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le Dialogue entre les Cultures à travers la reconnaissance d'une plus grande visibilité de l'institution, une redéfinition de ses missions, et une augmentation substantielle des ressources financières mises à sa disposition.

Publication de l'Unité Méditerranée et  
Moyen-Orient du Secrétariat du Groupe  
socialiste au Parlement européen.

e-mail [pse-medmideast@europarl.europa.eu](mailto:pse-medmideast@europarl.europa.eu)  
Tél +32 2 284 31 44

[www.socialistgroup.eu](http://www.socialistgroup.eu)  
[www.socialistgroup.mobi](http://www.socialistgroup.mobi)